

Devant le Notaire Pierre B. Gauthier,
résidant à Elle sur l'Ellette, témoins
présents et tous satisfaits.

Ont comparu:

- 1^o Madame Emile Lagrèch, jugement, demeurant
à Oudenburg. Sans part.
- 2^o Madame Alina de Saint-Hubert, sans état,
demeurant à Oudenburg, moy les père et mère et mère et père
mariés, mineure, issue du mariage de Louis de
Narcis de Saint-Hubert, négociant et de Madame
Léonie Longvaert, son épouse, demeurant à
Louvain-la-Neuve, ville de la Communauté de
Nivelles. Sans part.
- 3^o Et Madame de Madame de Saint-Hubert
à Oudenburg, née et qualifiée le dit. Pierre, Jean
Longvaert, notaire et son mari, agissant en son
propre et autonome sur sa fille, Madame Alina
de Saint-Hubert, future épouse à cause de
sa minorité et de la donation dont il sera
parlé ci-après.

Lesquels comparants, en vue du mariage
projeté entre Madame Emile Lagrèch et
Mademoiselle Alina de Saint-Hubert, en ont arrêté
ainsi qu'il suit les clauses et conditions ci-jointes,
Article Premier. Les futurs époux adoptent le
régime de la Communauté, mais cette Communauté
sera réduite aux acquêts et conformé-
ment à la loi en vigueur aux articles 1498
1499 de ce code civil.

En conséquence, il est entendu de la Com-
munauté et leur mobilier présent et à
venir et les dettes de chacun d'eux attribuées
et payées. La Communauté se composera ainsi
des acquêts faits par les époux, inscrite en
ses biens meubles d'après le mariage et provenant
tant de leur industrie que de leurs économies
faites sur les fruits et revenus de leurs biens
difficilement. En considération du mariage
Madame et Madame de Saint-Hubert font
par ces présentes, donation entre vifs, à Ma-
demoiselle Alina de Saint-Hubert que l'excédent
d'une rente annuelle de deux mille francs,

N^o 174



Contrat de mariage

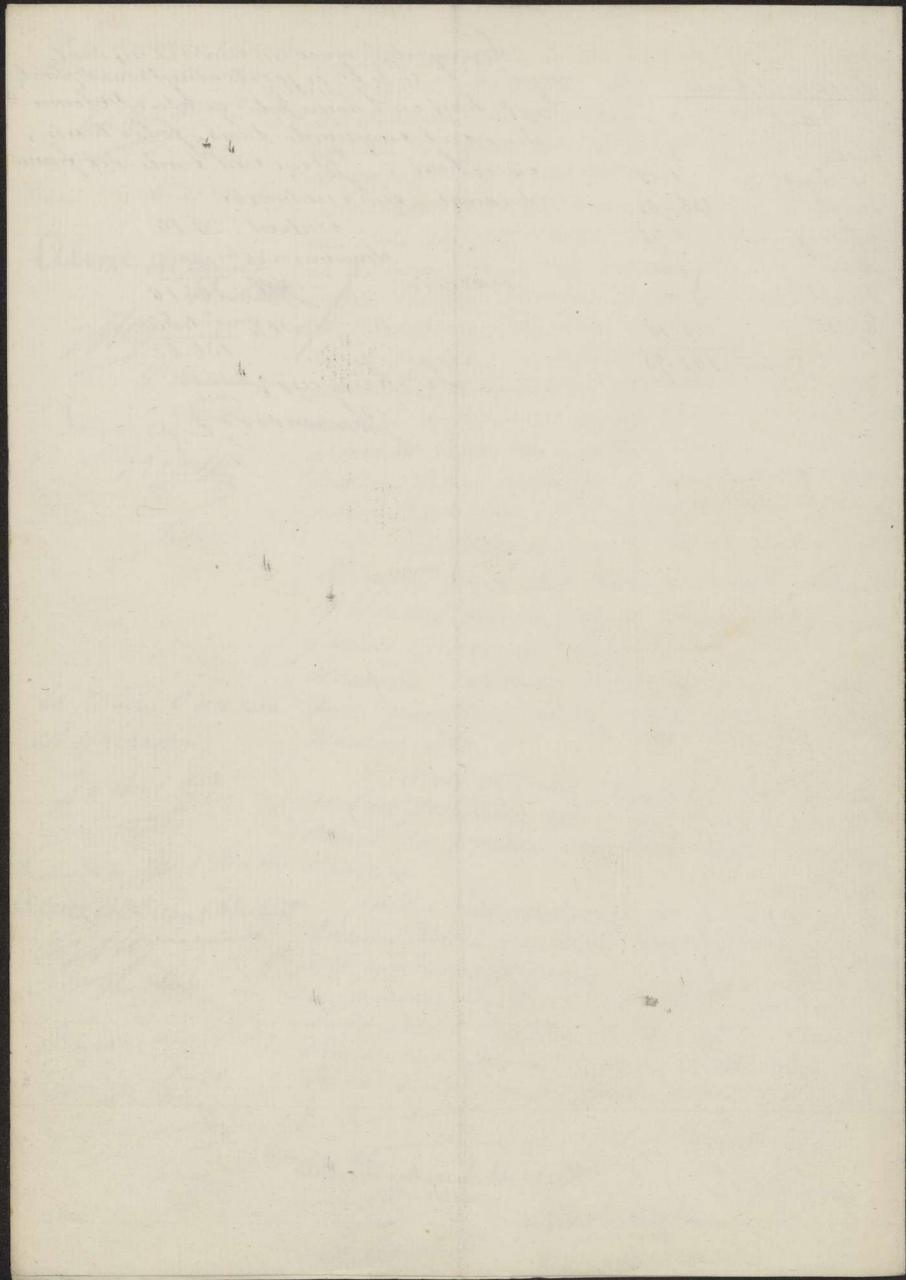
du

13. Septembre 1894

L'expédition délivrée à la
demande de Madame
Emile de Saint-Hubert,
Juge de paix par M. Lagrèch
par le notaire P. B. Gauthier,
pour sa qualité de dépositaire
auprès de Nivelles, le 17 octobre
1894.

Délivré Expédition en 174
rôles aux futurs époux à leur
demande le 27. Septembre 1894.
M. de la Communauté et rôle à Nivelles.
En l'absence de Madame le 31 de
septembre 1894.

Add. expédition à Madame
Mayrèch le 29.5. 1926.



Et de remettre iciteinte
mon approbation
P. Saint-Hubert

Comme de Saint-Hubert

Aline de Saint-Hubert

M. J. J. J.

P. Haster

Comme

P. 1320

J. J. J.

La lecture d'un mot
est approuvée

P. Saint-Hubert

Comme de Saint-Hubert

Aline de Saint-Hubert

M. J. J. J.

P. Haster

Comme

P. 1320

J. J. J.

qu'ils s'obligent à lui payer deux cent cinquante
et faire le premier paiement au mois après la
libération du mariage. Cependant la prestation
de cette rente sera en lieu du premier
mouvement des deniers.

Article trois. Le futur époux se constitue
en dot et apporte au mariage pour
le cas où il épouserait une femme de quinze
mois de plus, représentant la valeur de
son patrimoine, le montant de vêtements
linges, bijoux, ustensiles et autres objets à
son usage personnel, linges de ménage,
meubles, meubles et argenterie, lequel
apport fera et qu'il sera de tous vides le
futur époux consent à s'en charger
par le fait seul de la célébration du mariage.

Conformément à la loi du vingt six
Décembre mil huit cent quarante deux,
le Notaire soussigné a donné lecture aux
futurs époux du Numéro six de l'Article
Mortgage soumise à la loi du code civil,
ainsi que du dernier paragraphe de l'Article
Mortgage de.

Sont été lu aux comparants et
en leur présence aux deux témoins tous
comme de Notaire par deux sous, écrits et
d'ailleurs

Fait à Luxembourg le 10 de Janvier de
l'année 1840. Au Notaire soussigné, l'un mil huit
cent quatre vingt quatre, le Notaire soussigné,
en présence de Messieurs Pierre Haster, in-
-district et Joseph Junck, chef de station,
d'ailleurs tous les deux à Luxembourg, témoins
qui ont signé avec les comparants et avec Notaire
P. Saint-Hubert

Comme de Saint-Hubert
Aline de Saint-Hubert
M. J. J. J.
P. Haster
Comme
P. 1320
J. J. J.

Employé: 2 heures.

caùt.

Timbre m. ^{te}	1--
4 Copies.....	1-35
Enreg. ^r	236-63
p. p. enreg.	0-75
Honor.....	} grati.
De trac. ^t	
1 ^{re} Copie.....	2-10
<hr/>	
So.....	141-73

Enregistré avec un renvoi et un mot
 rayé à ¹⁷ Esch/1188, le vingt-un septembre
 mil huit cent nona^{te} - quatre. Volume
 deux cent cinquante - deux, folio trente,
 case huit. Prix cent trente - six francs
 cinquante - deux centimes.

contant... 5.10

donation mob.^{le} 100..

Savoir: ~~Pl.~~ 105.10
 30% 31.53
 136.63

Le Receveur,
 J. Hummer